



JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR INDUSTRIEL ET COMMERCIAL DU NORD.

ANNONCES & AVIS DIVERS.

Ce journal paraît deux fois la semaine : le Mercredi et le Samedi.

ABONNEMENT :
 Pour Roubaix : 18 fr. par an,
 — 10 fr. pour six mois,
 — 6 fr. pour trois mois.
 Pour le dehors, les frais de poste en plus.
 Un numéro : 25 centimes.

Bureau du Journal, 20, rue Neuve,
 A ROUBAIX,

Où l'on reçoit les annonces et les réclames.

Les annonces et les réclames publiées dans le Journal de Roubaix paraissent le Dimanche dans le Journal d'Annonces qui contient le BULLETIN COMMERCIAL de Roubaix et de Tourcoing.

Tout ce qui intéresse le commerce à un point de vue général sera inséré gratuitement.

ROUBAIX, 9 novembre.

CHRONIQUE LOCALE & DÉPARTEMENTALE

EMPIRE FRANÇAIS.

PRÉFECTURE DU NORD.

Nous, Préfet du département du Nord, Commandeur de l'Ordre impérial de la Légion d'Honneur,

Vu la délibération par laquelle le Conseil municipal de Roubaix a voté la construction d'un abattoir public avec foyers de suifs, porcherie, trieries et chaudoirs, sur un terrain situé en ladite ville, près de la rive droite du canal ;

Vu la délibération du même Conseil, en date du 28 décembre 1838, tendant à obtenir l'autorisation de placer cet établissement près de la rive gauche, sur un terrain situé au lieu dit le Galon-d'Eau ;

Vu la lettre de M. le ministre de l'Agriculture, du Commerce et des Travaux publics, en date du 12 de ce mois ;

Vu le décret du 15 octobre 1810, les ordonnances des 14 janvier 1815 et 15 avril 1838, qui rangent les ateliers de cette nature dans la première classe des établissements dangereux, insalubres ou incommodes ;

ARRÊTONS :

Art. 1^{er}. Le projet du Conseil municipal sera rendu public ; à cet effet le présent arrêté sera imprimé, publié et affiché à Roubaix, et dans les communes environnantes à cinq kilomètres de rayon, c'est-à-dire Tourcoing, Mouveaux, Wasquehal, Croix, Lannoy, Toufflers, Lys-lez-Lannoy, Leers et Wattrelos.

Art. 2. Les observations auxquelles l'établissement projeté donnerait lieu, devront être remises aux Maires des communes ci-dessus désignées pour nous être transmises.

Art. 3. Les affiches resteront apposées pendant un mois, et, après l'expiration de ce délai, le maire de Roubaix procédera à une information de *commodo et incommodo* qui sera annoncée

huit jours à l'avance et à laquelle les voisins seront appelés par convocation à domicile.

Art. 4. Les Maires des communes précitées nous adresseront des certificats constatant qu'ils ont rempli les formalités prescrites par les articles 1, 2 et 3. Ils joindront à ces certificats les observations ou oppositions qui leur auront été remises, et s'ils n'en ont pas reçu, ils le déclareront.

Art. 5. Le Maire de Roubaix produira, en double expédition, le plan des lieux et des propriétés environnantes dans un rayon de 500 mètres, sur échelle métrique. Ce plan sera déposé à la Mairie pour être communiqué aux personnes qui désireront en prendre connaissance.

Art. 6. Le Maire de Roubaix en nous envoyant le plan visé par lui, le procès-verbal d'information et son avis, y joindra un certificat constatant l'accomplissement desdites formalités.

Art. 7. Le présent arrêté sera adressé aux Maires de Roubaix et de toutes les communes mentionnées en l'article premier, lesquels sont chargés d'en assurer l'exécution, chacun en ce qui le concerne.

Fait à Lille, le 19 octobre 1859.

VALLON.

CONSEIL MUNICIPAL DE ROUBAIX.

Résumé de la séance du 27 octobre.

1. Modifications faites au tarif d'octroi, conformément aux observations de M. le directeur général des douanes et des contributions indirectes.

2. Réductions dans le projet de tarif des taxes d'abattoir.

3. Changement de rédaction d'une délibération relative à un achat de terrain pour l'hôpital.

4. Modifications au cahier des charges de l'entreprise de l'enlèvement des boues de la ville.

5. Crédit supplémentaire pour frais d'impression. (Communiqué).

A cette époque de l'année où les variations brusques de la température rendent les maladies plus nombreuses et la mortalité plus grande, nous constatons, à Roubaix, un fait rare : il n'y a eu que trois déclarations de décès depuis huit jours.

Le concert annuel en faveur de l'Œuvre de Saint-Joseph-des-Champs, aura lieu dimanche prochain, 13 novembre, dans le salon de l'Hôtel-de-Ville.

Les listes de souscriptions se couvrent de signatures ; chaque famille veut donner un témoignage de sympathie pour l'œuvre moralisatrice à laquelle se sont associées, dès le principe, tant de personnes honorables de notre ville.

Sous l'influence des bons exemples, les ouvriers qui fréquentent la Société Saint-Joseph-des-Champs contractent l'habitude d'une conduite régulière, restreignent les dépenses inutiles et donnent à leur famille de dignes exemples à suivre.

Pour tout homme sérieux, ce sont là des résultats qui font pressentir tout ce que l'on peut espérer de cette œuvre intéressante.

L'Indicateur d'Hazebrouck annonce que le croup, ce terrible fléau, commence à sévir avec intensité dans quelques communes du Nord. C'est principalement dans l'arrondissement de Douai, dit ce journal, qu'on a constaté plusieurs cas mortels. A cette époque de froid humide, il importe du reste de ne pas exposer les jeunes enfants à l'action extérieure de l'air ; et lorsqu'ils sortent, il faut les couvrir très-chaudement, pour éviter les angines, le croup et leur sinistre cortège.

Le nommé François Gomard, condamné à la peine de mort par la cour d'assises du Pas-de-Calais pour assassinat et meurtre, vient d'arriver à Douai et d'être écroué à la prison Saint-Vaast. Cet individu comparaitra sous peu de jours devant la cour pour entendre lecture des lettres de l'empereur qui commuent sa peine en celle des travaux forcés à perpétuité.

La dame les appuya contre lui de l'autorité de plusieurs larmes.

— Oui, oui, dit-elle, on nous séparera, et cet enfant ira mourir à Vienne.

L'enfant approcha. Sous sa veste bleue, ornée de boutons éclatants, de brandebourgs et de fourrures très rares, passait un large ruban de moire écarlate : un crachat de pierreries ornait son côté gauche, et il portait, dans chacune de ses mains, une poignée de sable mouillé dont les grains étaient un peu plus blancs et plus gros que le reste.

— Pauvre ange ! dit la gouvernante ; depuis ce matin, monsieur, il a eu comme le pressentiment de son malheur ; il est triste... Il avait cependant repoussé assez rudement une de ces dames, et quand je lui ai dit : « Vous n'êtes plus roi, Sire, il faut être bon avec tout le monde », il m'a longtemps regardé : en me reprenant, je l'ai appelé Monseigneur ; il a pleuré.

C'était donc l'unique fois que l'étranger put contempler avec loisir et attrait cette jeune figure. Il observa que les cheveux blonds ne couvraient pas un front très élevé ; mais le menton, vivement articulé, reproduisait un des caractères de tête paternelle. Les yeux, singulièrement fixes, rappelaient le regard qui appartient assez communément aux oiseaux guerriers.

— Il est beau, dit-il ; il vous en coûtera de le quitter, madame ; si j'osais, dans cette circonstance inouïe, vous demander une grâce : ce serait, je vous assure, un acte de respect pour son sort ; me permettriez-vous...

— De l'embrasser ? Eh ! monsieur, la pitié suffit pour en donner aujourd'hui le droit à tous les Français.

Des ordres sont transmis à toutes les municipalités de l'empire, afin qu'il soit procédé aux formalités préliminaires des prochaines opérations de recrutement. Les jeunes gens qui, le 31 décembre prochain, auront atteint leur vingtième année, doivent se faire inscrire directement ou par leur ayant droit sur la liste de recrutement de leur lieu de naissance. Le tirage de 1860 ne sera point anticipé ; il s'effectuera dans le mois de mars ou d'avril.

Un journal annonce que, d'après le vœu de plusieurs conseils généraux, M. le ministre de l'Agriculture a ordonné qu'il serait fait essai de la vente des grains au poids et non à la mesure. L'expérience doit durer deux mois, et au 1^{er} janvier 1860, une décision définitive sera prise.

ÉCOLE DES CHAUFFEURS.

Le cours public de l'École des Chauffeurs recommencera le vendredi 11 courant, à huit heures et demie, dans le local ordinaire, rue du Lombard, à Lille.

Tribunaux.

L'adjudicataire de marchandises mises en vente publique par lots portant une étiquette contraire à celle indiquée par le catalogue ne peut être responsable de l'erreur commise dans l'allotissement des marchandises. — Il est en droit de réclamer livraison des marchandises par lui achetées.

L'administration des Docks est responsable de l'erreur par elle commise dans l'allotissement des marchandises, quand cet allotissement est fait contrairement au bulletin de commande qui lui a été remis.

La responsabilité du commissionnaire chargé d'enlever les colis de la douane ne court que du jour où les colis lui ont été livrés, et non du jour où les ordres d'enlèvement ont été mis à sa disposition.

FEUILLETON DU JOURNAL DE ROUBAIX

DU 9 NOVEMBRE 1859.

UNE SÉPARATION.

L'auberge du Soleil d'or était, à Rambouillet, le matin du 15 avril 1814, pleine de voyageurs et de gens du pays : tous se tenaient debout dans une salle basse, ornée de deux gravures représentant l'entrée à Berlin du général Duroc et le sacre de Napoléon 1^{er}.

— Mais ce jeune homme, dit un étranger à l'hôte du Soleil d'or, qu'est-ce qu'il a donc là-bas ce jeune homme ? Son air est intéressant. Monsieur, qu'avez-vous donc à pleurer ?

— Laissez, laissez, dit l'hôte ; c'est un enfant, un page de l'impératrice : c'est bien lui seul, en vérité, qui est parvenu à assurer hier le service des relais pour le voyage de Blois ici ; car les maîtres de poste ne voulaient plus prêter leurs chevaux depuis l'abdication ; mais le voilà qui n'aura pris même la satisfaction d'être remercié par sa maîtresse : on ne laisse plus approcher d'elle aucune des personnes de son ancienne maison.

Mais le voyageur croyait savoir encore un moyen de pénétrer jusqu'aux appartements de Marie-Louise ; et quant il vit le page sortir, il le suivit dans l'évidente intention de le conso-

ler. Au détour d'une rue le page s'éclipsa ; et le voyageur, devenu pensif, n'en continua pas moins de cheminer vers le château.

En attendant l'heure de partir, et dans l'unique intérêt de ses affaires privées, l'étranger tourna donc le petit château de briques, où mourut si chaste François 1^{er}, longea les bords de l'étang du côté de l'ouest, et, poussant une porte à claire-voie, se trouva dans une espèce de verger rustique. Le long d'un mur doucement réchauffé par un rayon de soleil, une grande allée invitait à se promener. Il la suivit en réfléchissant, peut-être, aux vicissitudes des empires.

Au bout de l'allée un enfant : il jouait dans le sable. A quelque distance une dame : pelisse de velours noir, voile de dentelle et bras croisés ; elle marchait, la tête penchée aussi par des réflexions qui pouvaient se rapporter à l'instabilité des choses royales.

Le voyageur venait d'être aperçu. Une dame d'honneur, la comtesse de M..., le reconnut, et il se crut obligé de se retirer après de courtes excuses. La dame ne le permit pas. Le prétexte fut la politesse même de l'étranger, et l'absence de toute étiquette en un pareil moment.

— Monsieur, dit la comtesse, ce ne sont pas des personnes comme vous qui sont importunes dans un tel jour. Ne parlez point d'étourderie, de convenances blessées ; nous sommes heureux de trouver des figures amies, des cœurs un peu touchés de notre sort. Mais, s'il vous plaît, que dit-on, que fait-on, que prépare-t-on pour l'avenir ?

Le voyageur essaya de le prédire, cet avenir ; il en parla avec beaucoup de ménagement, et comme un homme qui ne croirait pas lui-même à toutes ses craintes.

L'étranger se baissa. Ce n'était pas la gracieuse victime, ce n'était pas le maître de Rome et de la moitié de l'Europe qu'il allait flatter, c'était un hommage rendu à la séduction naturelle de cet âge, une caresse à un bel enfant.

Mais le prince avait entendu le voyageur, et quand le voyageur se fut incliné, il lui tendit fort gravement sa petite main à baiser.

Trop ému pour bien voir ou se rendre compte de cette action, ou interrompre la sienne, le voyageur enleva au bout de ses bras le polenta de trois années, et, écartant ses beaux cheveux, il déposa sur sa joue impériale un baiser retentissant, aussi affectueux que s'il eût embrassé l'enfant d'un soldat.

En le posant à terre, le bruit d'un carrosse s'était fait entendre. Ce carrosse paraissait entrer dans la principale cour du château, et la dame d'honneur avait pâli. Toutefois l'étranger l'aida à porter l'enfant de ce côté, et ils virent descendre d'un coupé jaune assez simple des officiers de la Sainte-Alliance. Ils étaient trois. En même temps, une femme blonde, un peu échevelée, descendait l'escalier à leur rencontre, suivie de quelques personnes, le chapeau à la main. L'enfant, qui attirait le premier l'attention des arrivants, fit une exclamation et un rire moqueur en désignant du doigt le plus âgé des personnages qui marchaient à lui.

C'était un grand sec, vêtu d'un habit d'officier, teint d'homme d'Etat. Cette figure était si étroite qu'elle n'aurait qu'un profil de quelque côté qu'on la regardât. Quel effet avait donc produit sur le jeune aiglon cette tête poudrée, ce chapeau à plumes de coq noires, cet uniforme blanc doublé de rouge, et une manière de cravate en guise de brassard ?

Quand l'habit blanc et rouge voulut prendre